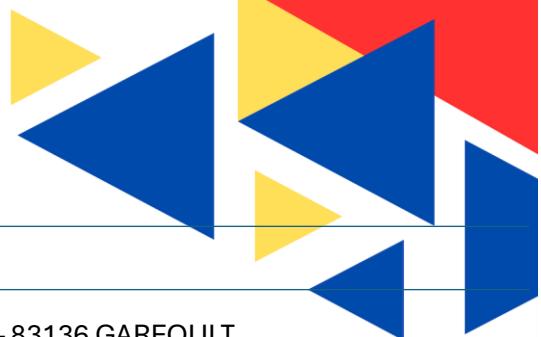


ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE

PROCES VERBAL



Réunion du : Samedi 29 novembre 2025

A : salle des Restoubles – Avenue du Docteur Bosio – 83136 GAREOULT

Présidence : M. André VITIELLO

Présents du Comité de Direction : Mmes Lydie BASTIEN – Cathy DARDON – Laurence RAVEL – Sandra ROMEO – MM Mehdi BENSALAH – Fabien BONARDI – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Bruno GIMENEZ – David LE BRIS – Antoine MANCINO — Jean-Paul PERON – Jean-Paul RUIZ – Alain SAVELLI – Philippe SULTAN

Excusés : MM Jean-Bernard KISTON

Liste des votants :

➤ Clubs présents ou représentés :

➤ CLUBS LIBRES :

US BANDOL – BESSE SPORTS – BRIGNOLES AS – CABASSE US – ETOILE SPORTIVE CAMPISOISE – AMICALE CARCOISE - CARNOULES FC – CUERS PIERREFEU US – DRAGUIGNAN SC – ESTEREL AS - FREJUS ST RAPHAEL – FREJUS FA – GARDIA CLUB – GIENS ASPI - GONFARON FC – GAPEAU FC – GRIMAUD FC – ASPTT HYERES - LA LONDE SO – LA SEYNE FC – LA SEYNE ATHLETIC BERTHE - LA SEYNE MAR VIVO – LA SEYNE JS BERTHE - LA VALETTE UA – LE LAVANDOU BORMES – LE LUC US – LE REVEST FC – LE VAL SC – LES VALLONS – LORGUES ES – NANS LES PINS SC – OLLIOULES US – PAYS DE FAYENCE – PIGNANS US - PLAN DE LA TOUR – RAMATUELLE FC – ROQUEBRUNE CA – SIX FOURS LE BRUSC – ST CYR AS – ST MANDRIER US – O. DE ST MAXIMIN – STE ANASTASIE FC – STE MAXIME AS - TOURVES SC – VAL D’ISOLE US – TOULON ASPTT – ENT. PIVOTTE SERINETTE – LITTORAL SPORT ACADEMY – RACING FC TOULON – EVEIL SPORTIF TOULONNAIS – SC TOULON – TOULON TREMPLIN – TOULON METROPOLE FUTSAL - USAM TOULON

➤ CLUBS FUTSAL :

- FREJUS FUTSAL – GERBY FEMININ CLUB FUTSAL – ISSOLE FUTSAL - LE LAS FUTSAL – LE LUC ETOILE FUTSAL – TOULON EST FUTSAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1 – Approbation du Procès-Verbal de l’A.G Ordinaire d’Eté du Samedi 28 juin 2025 à GRIMAUD

M. André VITIELLO, Président du District du Var met au vote l’approbation du procès-verbal de l’AG d’Eté du 28 juin 2025 à GRIMAUD

Les clubs sont invités à voter

Vote du Procès-Verbal de l’AG du 28 juin 2025 (à Grimaud)

Unanimité

Date du vote : **29/11/2025 09:45:40**

Mode de scrutin : **Secret**

Votants : **60**

Voix totales : **332**

Non votés : **0**

Voix Exprimées : **332**

Taux d’abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	332 Voix	100,00 %
Contre	0 Voix	0,00 %

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'Été a été adopté avec **100% des voix favorables**.

Ouverture de l'ASSEMBLEE GENERALE par le Président André VITIELLO :

Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs varois,

Monsieur le Maire de Garéoult, que je remercie pour le prêt de cette salle,

Monsieur le Sénateur André GUIOL, qui nous fait l'honneur d'être présent parmi nous

Monsieur le représentant du Conseil Départemental,

Cette Assemblée Générale d'hiver est une nouvelle occasion pour nous de nous retrouver et d'échanger. Comme je l'ai déjà dit, le district et ses clubs ne font qu'un. Depuis notre élection, nous avons donc cherché à échanger avec vous et à instaurer un climat de confiance.

Nous avons multiplié les rencontres : avec la CDA, la commission de discipline, les commissions des championnats masculins et féminins. Nous avons aussi créé une commission de prévention et de lutte contre la violence, composée de membres du comité directeur et de présidents de clubs. Trois réunions de secteur ont déjà eu lieu malheureusement nous nous sommes retrouvés avec peu de clubs présents. Ce qui est regrettables car le but d'avancer ensemble et d'enrayer les problèmes que nous pouvons rencontrer sur et autour des terrains. Dans cet esprit, nous avons équipé le championnat de D1 de caméras embarquées pour protéger les arbitres. A ce jour nous pouvons dire que cela fonctionne bien car sur ces rencontres ça se passe très bien. Nous attendons également cinq nouvelles caméras fournies par la Fédération, dans le cadre d'un projet pilote.

A partir de ce mois-ci nous allons équiper les arbitres pour certaines rencontres à enjeu ou à risque.

Voilà ce que je voulais dire dans un premier temps. Le rapprochement entre vous et nous est très important pour la communication. On n'est pas obligé d'être toujours d'accord, nous pouvons le concevoir mais il y a des règlements que les commissions appliquent mais qui ne sont pas toujours interpréter de la même façon par les clubs.

Je voulais vous parler également de l'augmentation de notre effectif au secrétariat de façon à pouvoir communiquer plus facilement avec le secrétariat. J'attends souvent dire que le district est fermé le matin, effectivement le district est fermé au public mais vous pouvez toujours téléphoner le matin à partir de 10h.

Nous avons été attentifs à vos mails et avons répondu à vos questions, notamment sur la réglementation par le biais de notre secrétaire général qui réponds à toutes vos interrogations mais je le redis le district est régi par un règlement qui est appliqué.

J'ai assister à une réunion de la F.F.F et le président DIALLO a informé l'ensemble des participants qu'il y aurait des aides supplémentaires au niveau du Football amateur. Il va y avoir une augmentation. Sur 5 ans, le budget qui était prévu de 106 millions d'euros va passer à 151 millions d'euros. Cela va permettre, au niveau de différentes actions, aux clubs amateurs de bénéficier de sommes supplémentaires. Le football féminin est également concerné. Je pense que c'est une véritable opportunité, car dans le football varois un travail important est déjà réalisé pour les féminines. Avec les aides apportées, nous pourrions, dès demain, augmenter le nombre de licenciées et créer de nouvelles équipes. Ce qui est déplorable aujourd'hui, c'est que l'on n'arrive pas à mettre en place un championnat féminin senior à 11. Nous avons beaucoup de football à 8, mais si demain nous pouvions évoluer dans ce domaine, ce serait très intéressant.

J'ai le document, je suis à votre disposition après l'assemblée pour vous donner un maximum d'informations sur les aides apportées par la Fédération.

Je voudrais terminer mon exposé en parlant du football scolaire. Avec Jean-Paul PERON, qui s'occupe de ce dossier, nous avons énormément évolué. La plupart d'entre vous ne le savent peut-être pas, mais jusqu'à présent, nous avions des sections sportives. Depuis quelque temps, nous nous sommes rapprochés — je le répète, avec Jean-Paul — du collège Pierre Puget pour recréer le sport-études.

Il faut savoir que cela faisait quelques années que, selon les directives, nous avions basculé vers les sections sportives, et il s'avère que dans le Var, nous n'avions plus de sport-études. Je vous annonce donc une nouvelle : à partir de la saison prochaine, le sport-études sera recréé au collège Pierre Puget. C'est une information intéressante, et bien sûr, la section sportive sera maintenue.

Voilà les informations que je souhaitais vous donner en préambule. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les questions diverses.

- Annonce des clubs présents ou représentés

M. André VITIELLO, président, donne le nombre de clubs présents ou représentés soit 60 clubs sur 119 représentant 332 voix sur 532 voix. Le quorum de 40 clubs présents ou représentés étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Allocution de M. André GUIOL, Sénateur du Var

« Je ne suis pas tellement venu en tant que sénateur, mais en tant que voisin, puisque j'ai été maire à NEOULES pendant 25 ans, période durant laquelle j'ai connu André. Comme il l'a dit, je suis ici en ami. En même temps, je veux souligner l'importance de ce que vous faites au quotidien. J'en parle souvent avec mon collègue Michel BONNUS, également Sénateur du Var, plutôt tourné vers le rugby. Ensemble, nous discutons souvent du rôle du sport.

Au Sénat, comme pour l'ensemble des élus, nous traitons beaucoup de sujets conflictuels. Nous avons remarqué qu'il reste deux domaines capables de fédérer les gens et qu'il faut absolument préserver : le sport — on l'a bien vu avec l'engouement pour les Jeux Olympiques l'an dernier — et la musique. C'est pourquoi le rôle des élus est aussi de cultiver cette passion du sport, car il est malheureusement toujours plus facile de diviser que de rassembler.

Ce matin, être parmi vous, les footballeurs, me fait vraiment plaisir. D'autant plus que ma fille pratique le football féminin. Je vais d'ailleurs l'encourager à s'inscrire pour contribuer, je l'espère, à développer le football à 11 chez les féminines. Sachez que je suis très heureux d'être ici.

Je ne vais pas parler trop longtemps, car je devrai vous quitter dans une petite heure. Vous le savez, nous sommes en pleine période budgétaire. Au Sénat, nous votons par correspondance, et certains collègues siègent actuellement, même le samedi et le dimanche, pour être au rendez-vous des votes. Tous les amendements passent dans un délai de 24 heures. Je dois donc rester attentif, téléphone à la main, avant de reprendre le relais à partir de lundi après-midi, où j'ai notamment rendez-vous avec le ministre de la Défense. Je m'occupe exclusivement de ce domaine et, entre les séances et les nocturnes, nous sommes très sollicités. Nous allons tenter de donner à la France un budget solide, ce qui n'est pas encore gagné.

Je vous laisserai donc dans une petite demi-heure. André, j'ai été ravi d'être parmi vous. Je vous souhaite une très bonne assemblée générale et vous remercie d'avoir choisi Garéoult et la zone du Val Issole, où vous êtes toujours les bienvenus. »

Le Président André VITIELLO remet un trophée à M. André GUIOL, Sénateur du Var pour le remercier de sa venue au nom du District du Var et des Clubs. et donne la parole à M. l'Adjoint aux Sports de la Mairie de GAREOULT

Allocution de l'Adjoint aux Sports de la Mairie de GAREOULT

« Mesdames et messieurs, bonjour. Je prends la parole après notre Sénateur. Je voulais vous remercier d'être présents, et remercier en particulier votre président. À Garéoult, nous avons l'habitude de vous accueillir ; cela fait maintenant trois ou quatre ans, même si les difficultés pour trouver des salles sont bien connues. Nous faisons toutefois le maximum pour soutenir le sport.

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Monsieur le Sénateur, mais je souhaite insister sur un point : le manque de bénévoles. Je m'occupe des associations sportives et associatives en général, et aujourd'hui, nous manquons cruellement de bénévoles. Comment les recruter ? Je ne sais pas. Nous faisons de notre mieux, mais les bonnes volontés se font rares. Parfois, nous, élus, sommes tentés de baisser les bras, mais je ne veux pas en arriver là. Nous avons besoin de vous. Faites appel à vos amis, à vos proches... Sans bénévoles, aucune association ne peut exister. Merci à vous qui donnez de votre temps. »

Le Président reprend la parole et remercie Monsieur l'adjoint aux Sports : « Le problème des bénévoles est effectivement général. Au niveau du district du Var, nous lançons des appels : quelques personnes se présentent, mais pas suffisamment. Les clubs rencontrent la même difficulté. Honnêtement, je ne connais pas la solution. Peut-être faudrait-il réimaginer notre façon de fonctionner, rendre l'engagement plus attractif... Je ne sais pas. C'est le bon vouloir des gens. »

Nous avons également prévu un petit cadeau pour Monsieur l'Adjoint aux Sports

Allocution de M. Mourath N'DAW représentant la Ligue Méditerranée

Chers amis,

C'est toujours un plaisir d'être parmi vous à l'occasion de votre Assemblée Générale, ici à GAREOULT, un lieu que je connais bien.

Le District du Var occupe une place particulière au sein de la Ligue Méditerranée. Il est à la fois un territoire de passion, d'innovation et un territoire où la dimension humaine du Football prend tout son sens.

Au nom de la Ligue, je tiens à saluer l'engagement de chacun d'entre vous aux côtés de l'équipe d'André VITIELLO. Dans un contexte qui n'est pas toujours simple, l'actualité ne cesse de le démontrer, vous faites vivre vos clubs, vos compétitions, en mettant en avant vos valeurs qui sont aussi les nôtres. Vous accueillez les jeunes chaque semaine, vous les accombez, vous leur transmettez des règles, des repères. Vous leur offrez un cadre, une famille, un avenir. Cela n'a pas de prix.

Avant d'entrer dans le vif du sujet de l'AG, avec les différents rapports et les propositions de modifications de textes, la Ligue souhaite attirer votre attention sur trois points.

- Le premier concerne le « projet club » permettant de structurer leur activité autour d'un projet adapté à leur enjeux et spécificités. Lequel sera valorisé par un Label, gage de qualité pour les clubs accomplissant d'importants efforts de structuration. C'est une évolution majeure concernant les clubs varois, dont certains sont déjà bien impliqués en tant que club pilote.
- Le deuxième point a trait la valorisation des compétitions. La Ligue a récemment signé avec deux nouveaux partenaires : Pixelot / My Coach tout d'abord qui, grâce à la fourniture de caméra aux clubs de l'élite régionale, va permettre la captation, l'analyse et la diffusion du Championnat R1 Aleo Innovation. Cela concerne en particulier SIX FOURS LE BRUSC et CARQUEIRANNE LA CRAU. Escates ensuite, société d'étude, de conception, coordination et réalisation de projets de rénovation énergétique, désormais associé au Championnat R1 Féminin. Un nouveau partenariat qui entre dans la volonté de la Ligue d'accompagner les clubs puisqu'ils seront également équipés de dispositif de captation vidéo.
- Enfin, le troisième point concerne la collaboration efficace et amicale que nous renforçons, au fil des mois, avec les Districts dont les Présidents sont membres du Bureau de la Ligue. Leurs voix, et particulièrement celle d'André, sont prépondérantes et précieuses dans le processus de développement de notre football méditerranéen

Bonne Assemblée à toutes et à tous et d'ores et déjà, car cela approche, je vous souhaite, au nom de la Ligue Méditerranée et du Président Éric BORGHINI, de bonnes fêtes de fin d'année. »

Le président remercie M. Mourath N'DAW. Nous avons écouté très attentivement les propositions de la Ligue Méditerranée et la mise en place des caméras dans le championnat Aleo Innovation qui est une bonne chose pour les clubs car ça leur permet de filmer leur rencontre et d'en proposer une analyse. Par ailleurs les résumés des rencontres sont publiés sur le site de la Ligue Méditerranée et cela constitue un véritable atout pour les éducateurs des clubs.

En ce qui concerne notre District, nous ne sommes pas encore totalement opérationnels sur ce volet car nous travaillons actuellement sur plusieurs partenariats. Il reste encore beaucoup de chose à faire. Toutefois, des avancées existent déjà : comme je vous l'ai indiqué précédemment nous avons renforcé le secrétariat en recrutant plusieurs personnes afin d'être davantage à l'écoute et à votre service. Nous avons également intégré une personne en alternance au service communication, chargée notamment de valoriser les différentes actions menées par le District et, initialement, de rechercher de nouveaux sponsors.

Si nous parvenons à obtenir des financements supplémentaires, nous pourrons envisager d'être aussi bien que la Ligue et pourquoi pas donner le nom d'un sponsor à notre D1.

Nous avons également recruter en alternance un juriste qui prépare les attendus des commissions disciplinaires car nous nous sommes aperçus depuis quelques années que les clubs deviennent de plus en plus procédurier et on se retrouve devant des procédures qui aboutissent devant les tribunaux.

Nous rappelons également que la Fédération a pratiquement doublé ses aides pour les clubs amateur. Nous vous rappelons aussi qu'au niveau de la Ligue, une nouvelle procédure a été mise en place pour les mutations étaient payantes à partir des 18 ans, maintenant ces mutations seront payantes jusqu'au U11. Une somme sera reversé aux clubs dont les enfants ont été mutés vers un autre club et 1/3 pour la ligue et 1/3 pour le District du var qui va reverser cette somme aux clubs, c'est ce que nous allons faire à la fin de cette Assemblée Générale en

offrant à chaque club présent une tablette, pour les autres clubs, un mail leur sera envoyé pour venir récupérer leur tablette.

Le président donne la parole à Ludivine REGNIER, CTD PPF.

Intervention de Ludivine REGNIER, CTD PPF

Elle interviendra sur deux point :

1 – Rappel sur les obligations d'encadrement

2 – Rappel sur les équivalences qui vont arriver fin 2027 et vous projeter sur les journées complémentaires et surtout prévoir l'avenir pour ne pas être pris à défaut au moment venu.

3 – Intervention sur un nouveau projet de la Ligue concernant les Championnats U15 et U18 Féminines

1 – RAPPEL : Obligations d'Encadrement

	2023/2024	2024/2025	2025/2026	2026/2027
U13G Niveau 1	CFI U10/U13	CFI U10/U13	CFI U10/U13	CFI U10/U13 ou DF Coach Jeunes
U14G	CFI U14/U19	CFI U14/U19	CFI U14/U19	D1 : Coach Jeunes D2 à D4 : CFI Séniors
U15G	CFI U14/U19	CFI U14/U19	CFI U14/U19	D1 : Coach Jeunes D2 et D3 : CFI U14/U19
U16G	CFI U14/U19	CFI U14/U19	CFI U14/U19	D1 : Coach Jeunes D2 et D3 : CFI U14/U19
U17G	CFI U14/U19	CFI U14/U19	CFI U14/U19	D1 : Coach Jeunes D2 et D3 : CFI U14/U19
U19G	CFI U14/U19	CFI U14/U19	CFI U14/U19	D1 : Coach Jeunes D2 et D3 : CFI U14/U19
séniors G	D1 : CFF3 ou Coach Seniors D2 à D4 : CFI Séniors	D1 : CFF3 ou Coach Seniors D2 à D4 : CFI Séniors	D1 : Coach Seniors D2 à D4 : CFI Séniors	D1 : Coach Seniors D2 à D4 : CFI Séniors
U15F	CFI U14/U19	CFI U14/U19	CFI U14/U19	CFI U14/U19
U18F	CFI U14/U19	CFI U14/U19	CFI U14/U19	CFI U14/U19
séniors F	CFI Seniors	CFI Seniors	CFI Seniors	Foot à 11 : DF Coach Seniors Foot à 8 : CFI Seniors
U15G Futsal	Futsal Initiation	Attesté Futsal Base	Attesté Futsal Base	Attesté Futsal Base
U17G Futsal	Attesté Futsal Base	Attesté Futsal Base	Attesté Futsal Base	Certifié Futsal Base
Séniors G Futsal	Attesté Futsal Base	Attesté Futsal Base	Certifié Futsal Base	Certifié Futsal Base

Ludivine explique le tableau aux clubs présents et précise que l"éducateur doit obligatoirement avoir le diplôme Coach Séniors pour la monter en R. Elle précise qu'aucune formation en sera mise en place en Juin, Juillet et Août donc les clubs doivent anticiper leur demande de formation pour être au niveau.

EQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027					
ANCIENS MODULES/CFF		NOUVEAUX CERTIFICATS/ DIPLOMES	GESTION	DEMARCHÉ	DELIVRANCE DIPLOME
ANIMATEUR SENIOR	CFF3	MODULE SENIORS	CFI SENIORS CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)
		MODULE U17-U19	CFI U14-U19 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)
INITIATEUR 2	CFF2	MODULE U15	CFI U14-U19 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)
		MODULE U13	CFI U10-U13 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)
INITIATEUR 1	CFF1	MODULE U11	CFI U10-U13 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)
		MODULE U9	CFI U6-U9 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)
		MODULE U7	CFI U6-U9 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)
		CERTIFICAT FUTSAL BASE	CFI FUTSAL CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)
		MODULE FUTSAL ENTRAINEMENT/PERFECTIONNEMENT	MODULE FUTSAL U18-SENIORS ATTESTÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)
		MODULE FUTSAL INITIATION/DECOUVERTE	MODULE FUTSAL U13-U15 ATTESTÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)
		MODULE ANIMATEUR/TRICE FEDERALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE	-	Aucune démarche (équivalence de droit)
		CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)
		CFF2 OU CFF3 + PSC1 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH JEUNES	Ligues Régionales	Inscription et participation à la journée de formation complémentaire
		CFF3 + PSC1 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH SENIORS	Ligues Régionales	Inscription et participation à la journée de formation complémentaire
		MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + PSC1 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL (UEFA C)	FFF (Service Entraîneurs)	Sur dossier à envoyer complet directement à la FFF (Service Entraîneurs)

En juin 2027, toutes les équivalences notamment CFF2 et 3 qui ne sont pas transposés en DF Coach Jeunes et qui n'ont pas fait leur journée complémentaire reviendront à des CFI. Donc actuellement ceux qui sont certifiés CFF2 et 3 doivent passer une journée de certification de CFF pour pouvoir s'inscrire à une journée complémentaire pour avoir le diplôme DF coach Jeunes ou DF coach Séniors donc ceux qui sont déjà certifiés CFF2 et 3 n'ont qu'une seule journée complémentaire à faire qui est obligatoire sinon ils resteront sur des équivalences de CFI.

- PROJET PRATIQUE FEMININE REFORME CHAMPIONNATS REGIONAUX

Ce projet est porté par la Ligue Méditerranée en collaboration avec les districts, dans le cadre de la réforme des championnats régionaux.

À l'origine de cette initiative, une réflexion conjointe entre les élus et les techniciens a été menée à partir de l'existant, notamment concernant l'évolution du nombre de pratiquantes. Au niveau national, une baisse significative du nombre de licenciés, tant chez les garçons que chez les filles, a été constatée.

Nous nous sommes particulièrement interrogés sur les raisons de cette diminution chez les féminines :

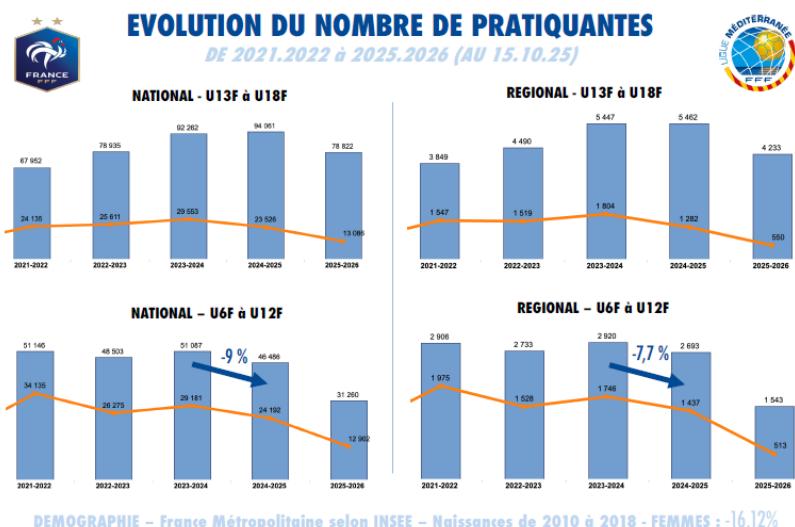
- Est-elle liée aux conditions d'accueil au sein des clubs ?
- Aux types de pratiques proposés ?
- Au niveau de jeu ?
- Ou encore aux effets de la réforme des catégories U15F et U18 F qui empêchait les joueuses de changer de catégorie ?
- La perte des licenciées s'expliquait également par l'impossibilité d'accéder en catégorie supérieure car les joueuses qui accèdent en U15F ou en U18 F. R. ne peuvent pas bénéficier de leur montée ce qui a un impact sur la progression individuelle.

LA PRATIQUE FEMININE EN LIGUE MEDITERRANEE ETAT DES LIEUX – PLAN DE DEVELOPPEMENT



QUELQUES INDICATEURS DES PRATIQUANTES	
↳ DU NB DE LICENCIÉES LMF	De U6F à U12F -7,7%
↳ DU NB DE NOUVELLES LICENCIÉES LMF	De U6F à U12F -17,7%
→ DU NB DE LICENCIÉES LMF	De U13F à U18F +0,3%
↳ DU NB DE NOUVELLES LICENCIÉES LMF	De U13F à U18F -28,9%

ATTRACTIVITÉ
EN FORTE BAISSE



LA PRATIQUE FEMININE EN LIGUE MEDITERRANEE

ETAT DES LIEUX – PLAN DE DEVELOPPEMENT



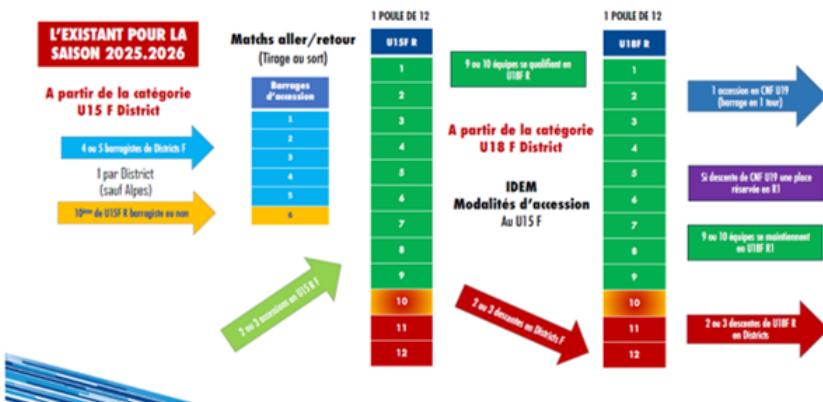
LE CONTEXTE DES EVOLUTIONS ENVISAGEES

LES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE



LA PRATIQUE FEMININE EN LIGUE MEDITERRANEE

ORGANISATION DE LA PRATIQUE – FORMULE EXISTANTE



LA PRATIQUE FEMININE EN LIGUE MEDITERRANEE

ETAT DES LIEUX – PLAN DE DEVELOPPEMENT



POURQUOI

DES POULES DE 10 EQUIPES SEULEMENT ?

STATISTIQUES CONCERNANT L'HOMOGENÉITÉ

DE NIVEAU DE NOS CHAMPIONNATS REGIONAUX FEMININS

U15F

POULE À 10 EQUIPES

MATCHS JOUÉS AVEC RÉSULTAT : 39

STATISTIQUES

- Ecart de buts = ou < à 1 : 15
- Ecart de buts = à 2 : 8
- Ecart de buts = ou > 3 : 15

HOMOGENEITÉ
FAIBLE

38%

DES MATCHS AVEC ECARTS
= OU > À 3 BUTS

U18F

POULE À 12 EQUIPES

MATCHS JOUÉS AVEC RÉSULTAT : 30

STATISTIQUES

- Ecart de buts = ou < à 1 : 9
- Ecart de buts = à 2 : 6
- Ecart de buts = ou > 3 : 15

SENIORS R1F

POULE À 10 EQUIPES

MATCHS JOUÉS AVEC RÉSULTAT : 17

STATISTIQUES

- Ecart de buts = ou < à 1 : 9
- Ecart de buts = à 2 : 5
- Ecart de buts = ou > 3 : 3

17%

DES MATCHS AVEC ECARTS
= OU > À 3 BUTS

FIN DE SAISON 2025.2026

MODIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES :

- NOMINATION DU CHAMPIONNAT

- U15F R remplacé par U16F R

- LICENCIÉES CONCERNÉES EN U16F R

- U16F
- U15F
- U14F dans la limite de 6 puis 3 à partir de la saison 27.28

- CREATION DE CHAMPIONNATS DISTRICTS

U17F AU LIEU DE U18F pour saison 26.27 ou 27.28

- QUALIFICATION DES 9 OU 10 MEILLEURES

ÉQUIPES U15F R pour le championnat 26.27 en catégorie U16F R

ÉTAPES DE LA RÉFORME :

- Projet présenté par le DTR au Comité de Direction de Ligue
- Réunion(s) de concertation avec les clubs, élus et CT
- Présentation pour validation au Comité de Direction
- Vote en AG de Ligue

Mme Ludivine REGNIER remercie l'ensemble des participants pour leur écoute.

Le Président donne la parole à M. David LE BRIS, Trésorier Général Adjoint et excuse M. Jean-Bernard KISTON, Trésorier Général, absent.

Intervention de David LE BRIS, Trésorier Général adjoint

« Bonjour à toutes et à tous, je vais être assez rapide parce que vous avez eu tous les tableaux des bilans et des comptes d'exploitation. Vous aurez remarqué que le bilan est très légèrement positif. Ces comptes ont été validés par notre commissaire aux comptes, qui aurait dû être là. Nous allons l'appeler à l'issue de notre petite allocution pour lui permettre de certifier les comptes comme le prévoit la réglementation.

Au niveau des actifs, les rentrées financières des clubs s'améliorent, notamment grâce aux changements de règlements, ce qui témoigne d'une meilleure gestion générale.

Au niveau du passif, je soulignerai – sans donner de chiffres – le travail d'Algassime, notre comptable, qui, au-delà de compter chaque euro, n'a pas une gestion simplement rigoureuse. Il a une vraie projection, une ambition de se positionner comme un gestionnaire du District du Var. Chaque euro dépensé est réfléchi, mesuré, guidé par la motivation de bien faire. C'est vraiment un plaisir et une force pour nous de l'avoir dans notre équipe. Merci Algassime pour tout le travail accompli sur les dépenses et sur la gestion globale de la comptabilité.

En conclusion, nous pouvons dire que la gestion saine impulsée par notre président et ses membres, une gestion « en père de famille » où chaque euro est pesé, est essentielle et nous avons une tenue des comptes irréprochables.

Je voudrais également préciser, à la demande de Jean-Bernard KISTON, notre trésorier, que des demandes de subventions auprès de l'ANS vont s'ouvrir comme chaque année en mars 2026. Tous les clubs y ont droit. L'an dernier seulement 10 clubs sur 150 l'ont demandée. Ce sont des rentrées d'argent potentielles pour les clubs.

Je vais maintenant appeler notre commissaire aux comptes.

BILAN AU 30 JUIN 2025

ACTIF

ACTIF	Au 30 juin 2025		Au 30 juin 2024	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (note 2)				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	14 020	(13 846)	175	268
Immobilisations corporelles (note 2)				
Terrains	199 033	(87 137)	111 896	114 349
Constructions	1 581 574	(1 243 274)	338 300	392 020
Installations techniques, matériel et outillage industriels	254 803	(207 545)	47 259	26 677
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	1 149		1 149	1 119
Total I	2 050 580	(1 551 801)	498 779	534 433
ACTIF CIRCULANT				
Créances (note 3)	256 532	(31 292)	225 240	250 602
Créances clients, usagers et comptes rattachés	177 975	(31 292)	146 683	122 954
Autres	78 557		78 557	127 649
Valeurs mobilières de placement	92 584		92 584	371 896
Disponibilités	393 560		393 560	46 130
Charges constatées d'avance (note 4)	9 953		9 953	8 120
Total II	752 628	(31 292)	721 336	676 749
TOTAL GENERAL (I + II)	2 803 208	(1 583 093)	1 220 115	1 211 182

PASSIF

BILAN AU 30 JUIN 2025

PASSIF	Au 30 juin 2025	Au 30 juin 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS (note 5)		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	667 000	667 000
Report à nouveau	384 881	481 356
Excédent ou déficit de l'exercice	13 640	(96 474)
Situation nette (sous total)	1 065 521	1 051 881
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement (note 5)	29 559	23 920
Total I	1 095 080	1 075 802
PROVISIONS (note 6)		
Provisions pour charges	35 876	45 290
Total II	35 876	45 290
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 360	29 089
Dettes fiscales et sociales	31 982	32 184
Autres dettes (note 7)	27 817	28 817
Produits constatés d'avance		
Total III	89 159	90 090
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 220 115	1 211 182

COMpte DE RESULTAT
SAISON 2024/2025

COMpte DE RESULTAT	Exercice clos au 30 Juin 2025	Exercice clos au 30 Juin 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations et droits d'inscriptions (note 8)	41 289	43 842
Ventes de biens et services (note 8)		
Ventes de biens	7 460	7 909
Ventes de prestations de service et autres recettes administratives	227 770	234 024
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation (note 9)	30 500	30 000
Subventions		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	285 956	301 824
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges (note 10)	27 312	23 555
Total I	620 288	641 154
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (note 11)	(7 945)	(10 627)
Autres achats et charges externes (note 11)	(253 297)	(259 277)
Impôts, taxes et versements assimilés	(16 926)	(23 517)
Salaires et traitements (note 12)	(211 023)	(262 008)
Charges sociales (note 12)	(60 710)	(87 172)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations (note 14)	(83 556)	(109 082)
Dotations aux provisions (note 14)		
Autres charges (note 13)	(19 237)	(16 068)
Total II	(652 694)	(767 744)
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(32 406)	(126 589)
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	11 255	13 038
Total III	11 255	13 038
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV) (note 15)	11 255	13 038
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(21 151)	(113 552)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	37 959	20 603
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	6 862	7 140
Total V	44 821	27 743
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	(9 244)	(8 807)
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	(9 244)	(8 807)
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI) (note 16)	35 577	18 936
Impôts sur les bénéfices (VII)	(786)	(1 858)
Total des produits (I + III + V)	676 364	681 936
Total des charges (I + IV + VI + VII)	(662 724)	(778 409)
EXCEDENT OU DEFICIT	13 640	(96 474)

Le Commissaire aux Comptes commence par excuser son absence due à un déplacement à Paris. Il confirme que les comptes sont régulier, sincères et fidèles pour l'exercice 2025. Les vérifications menées n'ont révélé aucune anomalie. Les comptes ont été arrêtés le 13 novembre. Il rappelle également la nécessité de nommer un commissaire aux comptes suppléant pour respecter la loi. Il conclut en restant disponible pour toute question.

Le président remercie le Commissaire aux Comptes et précise la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléants dès cette saison. Il met le Bilan ainsi que l'affectation du résultat au vote

Vote du bilan et de l'affectation du résultat

Adoptée

Date du vote : **29/11/2025 10:36:14**

Mode de scrutin : **Secret**

Votants : **59**

Voix totales : **330**

Non votés : **8**

Voix Exprimées : **322**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	313 Voix	97,20 %
Contre	9 Voix	2,80 %

Le bilan et l'affection de résultat est approuvé par les clubs à 97,20% des voix.
L'affection du résultat au report à nouveau est accepté par les clubs.

Le Président invite M. Jean-Paul RUIZ, Vice-Président du District à le rejoindre afin de lui remettre la plaquette de La FFF.

Il déclare : « Je tiens à souligner que Jean-Paul est une personne indispensable. Il accomplit un travail remarquable à tous points de vue. Au sein du district, Jean-Paul est bien plus qu'un simple salarié. S'il venait à nous quitter — ce que je ne nous souhaite pas — nous serions dans une situation très difficile. C'est donc au nom de la FFF que j'ai l'honneur de lui remettre cette plaquette. »

Très ému, Jean-Paul remercie l'ensemble de l'assemblée pour cette distinction et précise qu'il accomplit toutes ses missions avec grand plaisir.

Le président remet ensuite une médaille de la F.F.F à M. Pascal AUVARO, Président des PTT TOULON, très dévoué pour son club.

Pascal AUVARO : « Je suis agréablement surpris, merci beaucoup »

Intervention de Mme Cathy DARDON

Mme Cathy DARDON présente le plan d'engagement de la FFF, lequel s'articule autour de quatre grandes priorités :

- **Lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations** : sexistes, sexuelles, racistes, LGBTphobes, violence verbales et physiques
- **Le développement de la citoyenneté, de l'inclusion, de l'insertion professionnelle**, afin de favoriser un environnement socialement responsable au sein du football
- **L'engagement environnemental** qui doit permettre le développement durable des pratiques du football
- **Le développement de la mixité et la féminisation de l'ensemble du monde du football** pour encourager une représentation équilibrée et inclusive à tous les niveaux de discipline

LE PLAN D'ENGAGEMENT DE LA FFF

CHARTE DES 15 ENGAGEMENTS

4 PILIERS D'ENGAGEMENT



Limiter et mesurer l'impact environnemental



Agir pour une économie plus responsable



Lutter contre les discriminations



Informer, sensibiliser et former



OBJECTIFS

Le plan d'Engagement détermine un certain nombre d'objectifs auxquels les ligues, districts, clubs et licencié(e)s contribueront par leur engagement.



LE PLAN D'ENGAGEMENT DE LA FFF

- ▶ la Ligue Méditerranée accompagne le District du Var à s'engager dans une stratégie RSO construite et organisée, grâce à un appui conseil collectif.
- ▶ Un plan d'action est prévu lors de la journée de la Finale départementale du Festival U13 PITCH
- ▶ L'IR2F organise une formation « Développer la responsabilité sociétale de son club »



TOUT TERRAIN
LES FORMATIONS DÉDIÉES AUX ACTEURS DU CLUB

LE PLAN D'ENGAGEMENT DE LA FFF

LES GRANDS OBJECTIFS DU PLAN



De nombreux Dispositifs FFF et nationaux, destinés aux clubs, ont été lancés dans cette première partie de saison.

Les inscriptions sont en cours.

Tour d'horizon de ces Opérations spéciales et dates butoir pour s'engager.



**LIMITER ET MESURER
L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL**

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

AGIR POUR UNE ÉCONOMIE PLUS RESPONSABLE

INFORMER, SENSIBILISER ET FORMER



TROPHÉES FONDACTION DU FOOTBALL

Promouvoir des initiatives sociales et citoyennes mises en œuvre dans le monde du football, et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées, en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.



date butoir : 8 décembre 2025

TOUTES FOOT

L'engagement des clubs, le dépôt des actions spécifiques (développer la pratique, favoriser la prise de responsabilité) et la sélection des lauréats se feront via la plateforme dédiée.



date butoir : 15 décembre 2025

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Chaque club engagé pourra recevoir des bons d'achat Nike pour soutenir ses projets et les lauréats régionaux seront invités à assister à la cérémonie nationale à Clairefontaine, lors d'un week-end exceptionnel réservé aux lauréats



date : tout au long de la saison

PIUSSANCE FOOT

L'objectif : aider les jeunes licenciés à concilier réussite sportive et réussite éducative, et permettre aux clubs de jouer un rôle actif dans la prévention de l'illettrisme et la lutte contre l'échec scolaire.



date : tout au long de la saison

Mme Cathy DARDON remercie les participants pour leur écoute.

Modification des textes

M. Bruno GIMENEZ présente les textes à modifier et à faire voter

1 – Art. 53 – HEURES DES MATCHS OFFICIELLES

a) Les rencontres se disputent aux dates fixées par les calendriers élaborés en début de saison par les Commissions compétentes, en principe le dimanche. Un match senior ne peut se dérouler le samedi ou un autre jour de la semaine qu'après accord écrit des deux clubs.

Néanmoins, pour apurer des matchs en retard, remis, à rejouer où des matchs de Coupe du Var, une Commission compétente peut fixer la date d'une rencontre au mercredi.

L'heure du coup d'envoi des matchs est fixée en fonction des horaires communiqués par les clubs.

Pour les rencontres des équipes premières de Seniors D1 et D2, les matchs sont fixés pour toute la saison, sans envoi de convocation au District. Les clubs devront préciser en début de saison, une fois pour toutes, le nom et l'adresse qu'ils utilisent habituellement.

Si deux matches d'équipes disputant des épreuves officielles ont lieu sur un même terrain, l'heure du coup d'envoi de la rencontre se jouant en lever de rideau sera fixée au moins deux heures et demie avant celle prévue pour le second match.

Il pourra être accepté, 12h30 / 15h00 ou 13h00 / 15h30.

Si un club désire fixer une rencontre après 15h30 le dimanche, il devra, au préalable, obtenir obligatoirement l'accord écrit du club adverse à fournir aux Commissions compétentes en même temps que la feuille d'horaire de la rencontre.

Dans le cas où un dirigeant, un arbitre non désigné officiellement, un capitaine ou un joueur qui, prolongeant un match d'équipe inférieure empêcherait un match de division supérieure de commencer à l'heure réglementaire, il sera possible, ainsi que son club d'une amende à fixer par le Comité de Direction.

Dans le cas où un match de lever de rideau commencé en retard sur l'horaire fixé avec l'accord des deux capitaines serait arrêté en temps voulu par l'arbitre pour faire place aux équipes supérieures du match principal, aucune réclamation ne saurait être acceptée.

b) Les matchs de foot à 11 ne pourront pas débuter avant 9 heures le samedi et le dimanche (sauf accord écrit du club adverse à fournir aux Commissions compétentes en même temps que la feuille d'horaire de la rencontre).

Pour les équipes de jeunes, si le déplacement à effectuer est supérieur à 50 km, le coup d'envoi ne pourra pas être fixé avant 10H00 le matin (samedi et dimanche) et au-delà de 18H00 le samedi après-midi sauf accord écrit des deux clubs.

En jeunes, hormis les U19 qui jouent le samedi, il est admis qu'une rencontre puisse être fixé le samedi sans accord préalable, sauf si en début de saison un club manifeste son intention de ne jouer que le dimanche.

Les clubs ne souhaitant pas jouer le samedi matin devront faire part au District de leur refus

c) Toutefois les désideratas des clubs ne pourront être pris en compte que dans la mesure où ces derniers auront été émis lors de l'inscription des équipes, ceci afin d'éviter au club qui reçoit d'avoir à modifier en cours de saison des rencontres déjà programmées à l'avance.

Une modification de ces désidératas pourra être acceptée par la commission compétente en cas de force majeure laissé à son appréciation. Un désidérata qui intervient en cours de saison sera applicable un mois après sa parution.

d) L'imprimé de convocation doit être rempli pour un seul week-end et il devra indiquer :

- La date
- Le nom du club qui reçoit
- Le numéro d'affiliation (impératif)

Ainsi que pour toutes les rencontres de ce même week-end :

- La catégorie
- La poule
- Le numéro du match (impératif)
- L'heure de la rencontre
- Le numéro et le nom du terrain
- Le club reçu.

e) L'envoi des feuilles d'horaires avec le formulaire officiel, s'effectue par courrier électronique avec en tête du club obligatoire ou par l'adresse e-mail officielle du club délivré par la Ligue de la Méditerranée.

f) Les horaires sont obligatoirement adressés uniquement au District du Var, pour les catégories de Seniors à U12, en conformité avec le paragraphe "a".

g) Les lieux, dates et horaires des plateaux (matin et après-midi) des catégories U6 à U9 doivent être obligatoirement proposés par les clubs en début de chaque phase au Département technique du District.

A réception de ces données le Département Technique fera paraître sur FAL dates et horaires retenus pour chaque catégorie. Les catégories U6 à U11 peuvent jouer le samedi de 9h00 à 12h30 (matin) et l'après-midi de 13h30 à 17h30, fin du plateau.

Les matchs d'U12 et U13 pourront débuter le samedi matin de 9h00 à 12h30 et l'après-midi de 13h30 (coup d'envoi) à 16h30.

h) La Commission des Calendriers vérifie la transmission dans les délais de toutes les convocations des U14 au Séniors.

Les convocations U12 et U13 sont contrôlées par le secrétariat.

i) 1 - Pour tous les matchs organisés par le District du Var, que ce soit en championnat, matchs en retard, match remis ou à rejouer ainsi que les matchs de Coupe du Var, le club recevant est tenu d'expédier au District, au moyen de l'adresse e-mail officielle du club, les imprimés prévus à cet effet pour affichage sur Internet et dans "FootClubs". Les feuilles d'horaire devront être réceptionnées par le secrétariat du District au plus tard **le mercredi 23h00 de la semaine précédant la rencontre.**

Toute feuille d'horaire réceptionnée par le secrétariat du District après le **mercredi 23h00** de la semaine précédant la rencontre ne sera pas prise en considération.

Outre l'amende financière de 20€ infligée par la Commission des Calendriers, aucun horaire ne sera publié et aucun arbitre ne sera désigné. La rencontre n'aura pas lieu et le club fautif aura match perdu par pénalité.

2- Dans le cas où un match de championnat en retard, remis ou à rejouer, ainsi qu'un match de Coupe du Var serait programmé un mercredi, la convocation devra être adressée au District 10 jours calendaires avant la date de la rencontre pour permettre son affichage sur le site internet du District et Footclubs.

Exemple : pour un match programmé le mercredi 26 du mois courant, la convocation doit être transmise au club et au district le 15 du mois courant et non le mercredi 23h00 de la semaine précédant la rencontre.

Toute feuille d'horaire qui ne sera pas transmise au secrétariat du District dans les délais requis ne sera pas prise en compte, outre l'amende financière de 20€ infligée par la Commission des Calendriers, aucun horaire ne sera publié, aucun arbitre ne sera désigné, l'équipe fautive aura match perdu par pénalité.

Tout horaire, quel qu'il soit, qui ne serait pas contesté dans les 72 heures après sa parution sur le site internet du District ou dans Footclubs sera considéré comme définitivement accepté par le club visiteur. Après ce délai, aucune réclamation ne saurait être considérée.

j) Modification de convocation :

1) Les convocations paraissent sur le site Internet du District et dans "Foot clubs" dès leur enregistrement par le Secrétariat. Sauf cas exceptionnel apprécié par la Commission d'organisation, aucune modification d'horaire et de lieu ne pourra intervenir après le lundi 17h30 précédent la rencontre. **Dans ce cas aucun horaire ne sera publié, aucun arbitre ne sera désigné et le club fautif aura match perdu par pénalité**

2) Ces modifications d'extrême urgence ne peuvent concerner que des changements d'horaire pour le même jour (pas du samedi au dimanche ou inversement), sauf entente entre les deux clubs.

Une amende financière de 30€ sera portée au débit du club demandeur sauf pour les changements d'horaire suite aux désiderata des clubs et pour les problèmes de règlement. Le club devra adressé une nouvelle convocation au District.

3) Au cas où la rencontre ainsi modifiée ne s'est pas déroulée, le club recevant aura match perdu systématiquement, s'il ne peut apporter la preuve qu'il a respecté en totalité les prescriptions ci-dessus.

M. Bruno GIMENEZ explique que ce n'est pas une modification du texte mais une modification d'écriture pour une meilleure compréhension du texte

Les clubs sont invités à voter

Lieu :

Vote de l'article 53 : Heures des matchs officiels

Adoptée

Date du vote : 29/11/2025 10:58:31

Mode de scrutin : Secret

Votants : 59

Voix totales : 330

Non votés : 0

Voix Exprimées : 330

Taux d'abstention : 0,0 %

Majorité simple des voix exprimées

Pour	328 Voix	99,39 %
Contre	2 Voix	0,61 %

Le texte est adopté à 99,39% des voix

Il sera mis en application dès la saison 2026/2027

ARTICLE 88 – LICENCES DES DIRIGEANTS (Art. 30 et 59 des RG)

1 et 2 : sans changement

3 – Toute équipe de jeunes doit être obligatoirement accompagnée, sous peine de sanction, d'au moins un responsable majeur licencié **sous peine d'une amende de 50 euros**.

S'il n'y a pas au moins un dirigeant sur le banc de touche, le match n'aura pas lieu et le dossier sera transmis à la Commission des Statuts et Règlements avec risque de perte de match. De même, si, suite à une expulsion du seul dirigeant, l'équipe de jeune se retrouve sans dirigeant sur le banc, le match sera arrêté et sera, là aussi, transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

Tout le reste sans changement

Après les explications du secrétaire Général, Bruno GIMENEZ, les clubs sont invités à voter

Vote de l'article 88 : Licences des dirigeants

Adoptée

Date du vote : 29/11/2025 11:01:19

Mode de scrutin : Secret

Votants : 59

Voix totales : 330

Non votés : 0

Voix Exprimées : 330

Taux d'abstention : 0,0 %

Majorité simple des voix exprimées

Pour	284 Voix	86,06 %
Contre	46 Voix	13,94 %

Le texte est adopté à 86,06% des voix

Ce texte sera mis en application dès la saison 2026/2027

ARTICLE 93 – STATUT DE L'ARBITRAGE

Sans changement

COUVERTURE DES CLUBS ET ARBITRES REQUIS (Article 46 des RAG de la Ligue)

Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Si, au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.

...

Pour les clubs uniquement de jeunes, il est prévu les obligations suivantes :

- Une équipe au moins en division supérieure de District : 1 arbitre.
- Autres niveaux de district : Chaque district fixe ce nombre en Assemblée Générale (1 ou 0).
- **Aucune obligation pour les clubs qui n'ont que des équipes jeunes en division inférieure de District.**

- Aucune obligation pour les clubs qui n'ont que des équipes en « Football Educatif ».
- Pour les championnats de Football Féminin : 1 arbitre.

Le reste sans changement

Après des explications et des précisions, le Secrétaire Général, M. Bruno GIMENEZ invite les clubs à voter

Vote de l'article 93 : Statut de l'arbitrage

Adoptée

Date du vote : **29/11/2025 11:03:50**

Mode de scrutin : **Secret**

Votants : **59**

Voix totales : **330**

Non votés : **12**

Voix Exprimées : **318**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	286 Voix	89,94 %
Contre	32 Voix	10,06 %

Le texte est adopté à 89,94% des voix

Ce texte sera mis en application dès la saison 2026/2027

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION

Le Président André VITIELLO explique que suite à la démission de MM Albert PATALANO et Alberto PORTELA pour des raisons personnelles, deux nouveaux membres ont fait acte de candidature mais une seule a été validé par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales. La deuxième a été rejeté car non conforme. Elle sera représenté à l'Assemblée Générale d'Eté.

La candidature retenue est celle de M. Fabrice PORTEVIN qui prend la parole pour expliquer les raisons de sa candidature au poste de membre du Comité de Direction.

Les clubs sont invités à voter

Vote du nouveau membre du Comité de Direction : M. Fabrice PORTEVIN

Adoptée

Date du vote : **29/11/2025 11:08:02**

Mode de scrutin : **Secret**

Votants : **59**

Voix totales : **330**

Non votés : **0**

Voix Exprimées : **330**

Taux d'abstention : **0,0 %**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	266 Voix	80,61 %
Contre	64 Voix	19,39 %

M. Fabrice PORTEVIN est élu à 80,61% des voix et rejoint le Comité de Direction du District du Var. Nous le félicitons.

ELECTION DU NOUVEAU BINÔME POUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA LIGUE MÉDITERRANÉE

Suite à la démission de M. Albert PATALANO qui était le suppléant d'André VITIELLO, un nouveau binôme doit être élu. Après validation par la Commission de Surveillance des Opérations Electorale du nouveau binôme qui se compose comme suit : Titulaire : André VITIELLO – Suppléant : Mehdi BENSALAH

Les clubs sont invités à voter

Vote du binôme : M. André VITIELLO, titulaire, M. Mehdi BENSALAH, suppléant

Adoptée

Date du vote : 29/11/2025 11:10:21

Mode de scrutin : Secret

Votants : 59

Voix totales : 330

Non votés : 0

Voix Exprimées : 330

Taux d'abstention : 0,0 %

Majorité simple des voix exprimées

Pour	313 Voix	94,85 %
Contre	17 Voix	5,15 %

Le binôme est élu à 94,85% des voix.

QUESTIONS DIVERSES

M. Thierry PONS de la PIVOTTE SERINETTE :

>> Problème d'arbitrage selon les catégories, il propose de mettre deux arbitres en D2 ou en jeune D1 pour pouvoir récupérer des arbitres pour les autres catégories

Réponse de M. André VITIELLO, Président : Nous voulons le faire pour pouvoir libérer des arbitres pour les mettre dans d'autre catégorie notamment en féminines.

Bruno GIMENEZ explique que ce n'est pas facile à mettre en place mais à l'avenir il faudra le faire.

>> Problème pour les reports de match en féminines alors que la FFF demande à promouvoir cette discipline.

Réponse de M. Yves FRACCHET, membre de la Commission Féminines : Les motifs pour les reports ne sont pas toujours conforme aux règlements

Clôture de l'assemblée par le Président :

« Nous allons maintenant conclure cette assemblée. Je tiens, au nom du Comité de Direction et des membres qui m'accompagnent, à vous remercier sincèrement pour votre présence et votre participation.

J'espère que nous avons répondu à vos attentes et nous allons essayer de trouver des solutions aux questions soulevées par le président de la PIVOTTE SERINETTE.

Je tiens à vous dire que le district travaille avec ses clubs mais les clubs doivent travailler avec le district.

Je tiens à parler de notre directrice qui fait un énorme travail et qui est votre écoute. Elle me fait remonter après coup les informations donc je tenais quand même à la remercier pour le travail effectué.

Je tiens également à vous dire concernant le dossier Sport Etude que nous travaillons avec Jean-Paul PERON et Ludivine REGNIER.

Enfin avant de vous inviter au repas offert par le District, je vous rappelle d'aller récupérer la tablette auprès de Mme Nathalie COGGIA.

Pour terminer, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et je vous dis à l'année prochaine. »

Le Président : André VITIELLO
Le Secrétaire Général : Bruno GIMENEZ